

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : R-3650-2007

**ÉNERGIE LA LIÈVRE S.E.C.**, société en commandite, légalement constituée en vertu des lois du Québec agissant par l'entremise de son commandité **ÉNERGIE LA LIÈVRE G.P. INC.**, toutes deux ayant leur place d'affaires au 480, boulevard de la Cité, Gatineau (Québec), J8T 8R3

**DEMANDERESSE**

-et-

**HYDRO-QUÉBEC**, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q., c. H-5) ayant son siège social au 75, boul. René-Lévesque ouest, dans les cité et district de Montréal, province de Québec, H2Z 1A4,

**Mise en cause**

---

**AUTORITÉS DE LA MISE EN CAUSE  
HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (LE  
« TRANSPORTEUR »)**

---

**1. LES CONDITIONS D'OUVERTURE DU RECOURS EN RÉVISION**

- *Épiciers unis Métro-Richelieu inc. c. Régie des alcools, des courses et des jeux*, [1996] R.J.Q. 608 (onglet 1)
- *Tribunal administratif du Québec c. Godin*, [2003] R.J.Q. 2490 (onglet 2)
- *Décision D-2005-132*, dossier R-3567-2005, 27 juillet 2005 (onglet 3)
- *Commission de la santé et de la sécurité du travail c. Fontaine*, [2005] R.J.Q. 2203 (C.A.) (onglet 4)

- GARANT, Patrice, *Droit Administratif*, 5<sup>e</sup> édition, Éditions Yvon Blais, 2004, pp. 610 à 619  
(onglet 5)
- OUELLETTE, Yves, *Les tribunaux administratifs au Canada – Procédure et preuve*, Les Éditions Thémis, 1997, pp. 409 à 421, 473 à 519  
(onglet 6)

**Le tout respectueusement soumis.**

Montréal, ce 9 janvier 2008

*Affaires Juridiques Hydro-Québec*  
**Affaires Juridiques Hydro-Québec**  
(Mes F. Jean Morel et Carolina Rinfret)